



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## accession à la propriété

Question écrite n° 20609

### Texte de la question

M. Antoine Herth souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'accession à la propriété des catégories intermédiaires exclues du taux à prêt zéro. Ces ménages qui ne bénéficient d'aucune aide adaptée renoncent souvent à acquérir un logement. Aussi il lui demande s'il ne serait pas envisageable de leur proposer un crédit d'impôt sur le revenu au titre des intérêts d'emprunts contractés pour l'acquisition d'un logement neuf destiné à l'habitation principale de l'accédant. Il souhaiterait connaître sa position quant à cette mesure qui favoriserait l'accession des primo-accédants pour les catégories intermédiaires.

### Texte de la réponse

L'objectif prioritaire de la politique d'aide à l'accession à la propriété est de permettre aux ménages qui ont le plus besoin d'être aidés de s'engager dans une opération d'acquisition d'un logement dans des conditions compatibles avec leurs revenus. Les catégories intermédiaires ne sont pas pour autant exclues des dispositifs d'aide existants, ainsi les plafonds de ressources pour bénéficier d'un prêt à 0 % sont fixés à un niveau rendant éligibles plus de 80 % des ménages. Pour les ménages qui appartiennent au dernier quintile de revenus, leurs ressources personnelles et le niveau des taux d'intérêt, qui sont historiquement bas, leur permettent de mener à bien leur projet sans aide publique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Antoine Herth](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20609

**Rubrique :** Logement : aides et prêts

**Ministère interrogé :** équipement, transports et logement

**Ministère attributaire :** équipement, transports et logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 juin 2003, page 4935

**Réponse publiée le :** 13 janvier 2004, page 319